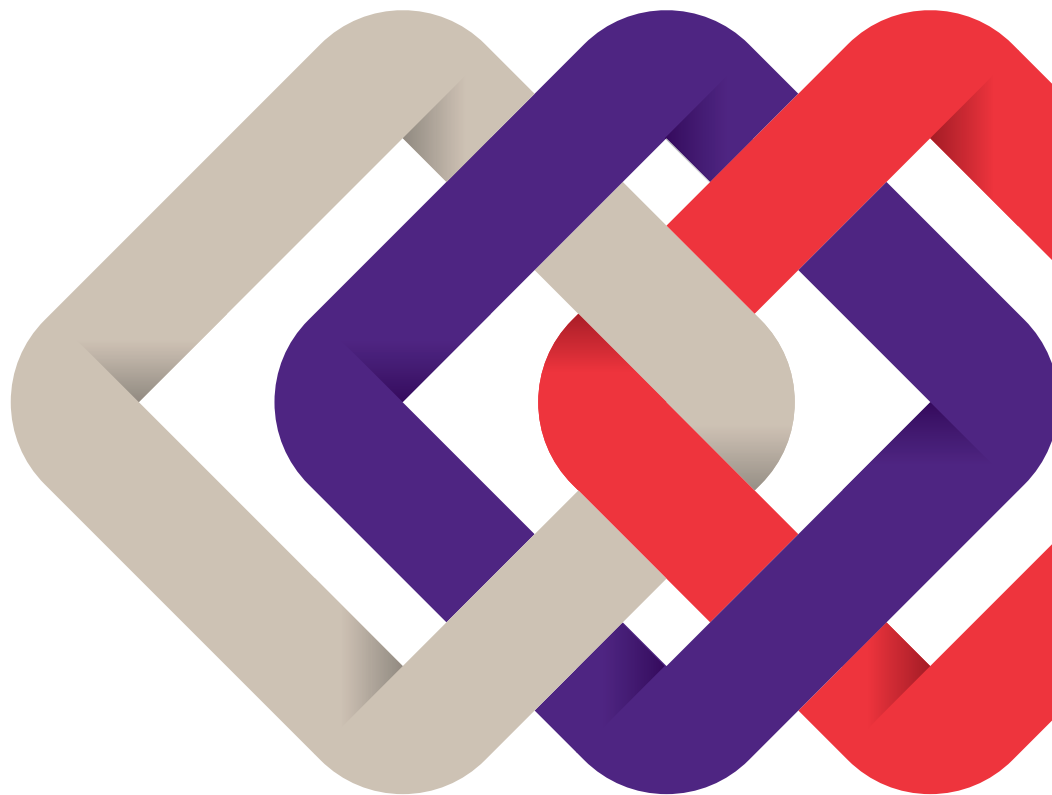


# Soumission prébudgétaire fédérale 2019

« Pour des entreprises fortes et compétitives »

Présentée au ministre des Finances du Canada,  
l'honorable William Francis Morneau

Février 2019



## Avant-propos

L'économie canadienne est en croissance et la main-d'œuvre disponible se fait très rare. En 2017, le Canada a connu la plus forte croissance économique des pays du Groupe des Sept (G7), avec une hausse du PIB de 3 %, et, selon les prévisions, il devrait demeurer dans le groupe de tête en 2018 et cette année. Le Canada a terminé l'année 2018 avec un taux de chômage de 5,6 %, soit le taux le plus bas depuis janvier 1976. L'instauration de nouvelles mesures afin de permettre aux entreprises canadiennes de générer davantage de richesse et de demeurer compétitives nous paraît donc importante. La fiscalité canadienne doit être revue; l'innovation en entreprise, accélérée; l'entrepreneuriat, plus stimulé; l'immigration, encouragée pour contrer la pénurie de main-d'œuvre. Dans un contexte de vive concurrence où l'optimisme économique des dirigeants d'affaires à travers le monde décline<sup>1</sup>, Raymond Chabot Grant Thornton considère toujours judicieux de soumettre au gouvernement des idées qu'elle juge pertinentes afin de favoriser l'atteinte du plein potentiel des organisations, les moteurs de notre économie.

## À propos de Raymond Chabot Grant Thornton

Fondée en 1948, Raymond Chabot Grant Thornton (rcgt.com) compte aujourd'hui parmi les chefs de file canadiens dans les domaines de la certification, de la fiscalité, des services-conseils, du redressement d'entreprises et de l'insolvabilité, avec plus de 2 500 professionnels, dont quelque 200 associés. Ensemble, Raymond Chabot Grant Thornton et Grant Thornton LLP, autre firme canadienne membre de Grant Thornton International Ltd, accompagnent les organisations d'ici, avec plus de 4 400 professionnels et quelque 170 bureaux au Canada, dans l'atteinte de leur plein potentiel de croissance. Les sociétés membres et les sociétés représentantes de Grant Thornton International Ltd offrent à leur clientèle l'accès à l'expertise de plus de 50 000 professionnels dans au-delà de 135 pays.

**rcgt.com**

© Raymond Chabot Grant Thornton

<sup>1</sup> Grant Thornton International Limited, "Economic Fundamentals Remain Strong as Widespread Uncertainty Fuels Drop in Global Optimism", janvier 2019. <https://www.grantthornton.global/en/press/press-releases-2019/economic-fundamentals-strong-as-widespread-uncertainty-fuels-global-optimism-drop/>

# Table des matières

<b>Sommaire des recommandations</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>6</b>
<b>1. Fiscalité incitative, équitable et adaptée aux réalités d'aujourd'hui</b>	<b>7</b>
1.1 Procéder à une refonte du système fiscal canadien	7
1.1.1 Réviser les politiques fiscales de la famille	8
1.2 Éliminer l'impôt des PME sur une partie de leurs revenus imposables	8
1.3 Réduire l'impôt des sociétés pour être concurrentiel fiscalement par rapport aux États-Unis	9
1.4 Rendre équitable fiscalement le transfert d'entreprise pour les familles en affaires	10
1.5 Rendre équitable la perception de la juste valeur de la taxe de vente à la consommation	11
1.6 Réinstaurer le crédit pour emploi à l'étranger comme incitatif au développement des activités des entreprises canadiennes à l'international	11
1.7 Instaurer une déduction spéciale pour les revenus de biens incorporels provenant de l'étranger	12
1.8 Modifier le concept de « revenu de société déterminé » à l'égard de regroupements de producteurs agricoles	13
<b>2. La relève entrepreneuriale</b>	<b>14</b>
2.1 Le plan de relève	14
2.2 Le REER au service de la relève entrepreneuriale	14
<b>3. L'innovation</b>	<b>15</b>
3.1 Les crédits d'impôt	15
3.1.1 Un crédit d'impôt à l'innovation	15
3.1.2 Un crédit d'impôt à la RS et DE amélioré	15
3.2 Les infrastructures	16
<b>4. L'immigration</b>	<b>17</b>
4.1 Appuyer les PME par un processus d'immigration plus rapide, plus efficace et plus efficient pour combler la pénurie de main-d'œuvre	17
4.2 Attirer les investisseurs étrangers	18
<b>Conclusion</b>	<b>20</b>

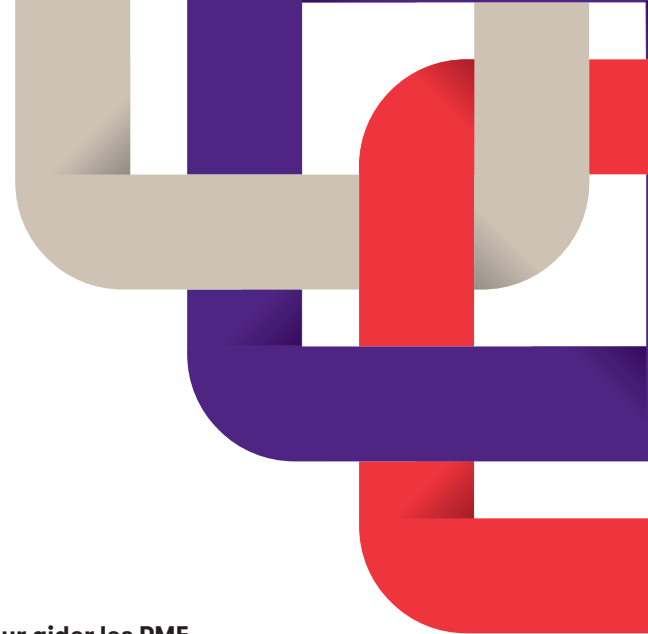
# Sommaire des recommandations

## Fiscalité incitative, équitable et adaptée aux réalités d'aujourd'hui

- 1** Que le gouvernement fédéral **établit un processus de révision du système fiscal mené par des experts indépendants. Cet examen devrait conduire à une refonte majeure de la fiscalité au pays** qui respecterait les principes d'équité, de simplicité, de compétitivité et d'efficacité. La fiscalité doit évoluer et mieux s'arrimer aux réalités des organisations d'aujourd'hui.
- 2** Que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, **annonce son intention d'entamer une réflexion et une révision de la fiscalité de la famille** pour que les politiques fiscales reflètent mieux la réalité des familles d'aujourd'hui.
- 3** Que le gouvernement fédéral **abolisse l'impôt des sociétés sur la première tranche de 500 000 \$ de revenus imposables des PME**, à condition qu'elles investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et ce, de manière à éviter tout abus possible.
- 4** Que le gouvernement fédéral **accorde un amortissement accéléré de 100 %, même bonifié, dès la première année à tous les investissements d'entreprises** à l'exception des immeubles.
- 5** Que le gouvernement fédéral **réduise le taux d'imposition des sociétés de manière à maintenir un taux d'imposition plus attrayant que celui des États-Unis**.
- 6** Que le gouvernement fédéral **s'engage à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises**, nonobstant leur taille et leur secteur économique. Une consultation publique sur l'enjeu du transfert d'entreprise, allant au-delà de l'enjeu fiscal, aurait intérêt à être mise sur pied très rapidement. Aussi, le gouvernement fédéral doit s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit rapidement harmonisée.
- 7** Que le gouvernement fédéral **documente et encadre la perception de la juste valeur de la taxe de vente à la consommation de manière à ce que le système de taxation soit équitable pour toutes les entreprises canadiennes et étrangères**, peu importe leur secteur d'activité et leur taille, qui vendent des produits et services au pays.
- 8** Que le gouvernement fédéral **réinstalle le crédit pour emploi à l'étranger avec un élargissement du champ des activités admissibles à ce crédit** adapté aux stratégies de développement mondial des entreprises d'ici.
- 9** Que le gouvernement fédéral **instaure une déduction spéciale équivalente à la déduction américaine pour les revenus de biens incorporels provenant de l'étranger**.
- 10** Que le gouvernement fédéral **modifie le concept de « revenu de société déterminé » à l'article 127(5) de la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à rendre équitable le traitement fiscal des regroupements de producteurs agricoles**.

## La relève entrepreneuriale

- 11** Que le gouvernement fédéral **instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles soient accompagnées par des professionnels dans la mise en place d'un plan de relève formel et complet**, qui prend en considération l'ensemble des enjeux du transfert.
- 12** Que le gouvernement fédéral **développe de nouveaux mécanismes pour assurer l'efficacité de l'application des plans de relève des entreprises**, notamment en certifiant des professionnels et en accréditant les plans.
- 13** Que le gouvernement fédéral **permette l'utilisation des REER pour financer les plans de relève accrédités des entrepreneurs et des investissements souhaités dans les entreprises**, conformément aux objectifs des plans de relève formels.



## L'innovation

- 14** Que le gouvernement fédéral **crée un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie** et leur permettre de poursuivre leur croissance.
- 15** Que le gouvernement fédéral **bonifie le programme de crédit d'impôt pour la RS et DE pour le rendre plus performant**, en éliminant les limitations relatives au revenu imposable ou au capital imposable dans la mesure où les entreprises réinvestissent la bonification engendrée dans des activités de RS et DE et en supprimant sa discrimination d'application.
- 16** Que le gouvernement fédéral **s'engage, de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada, à élaborer un programme d'investissement en infrastructures à très long terme et une perspective de gestion de portefeuille des projets**. Cela permettrait d'assurer un meilleur contrôle des dépenses et des risques liés au cycle de vie des infrastructures, qui auront une très longue durée de vie, et ainsi faciliter un retour à l'équilibre budgétaire.

## L'immigration

- 17** Que le gouvernement fédéral **procède à des ajustements, par phases, afin d'accélérer les processus permettant l'entrée en poste des nouveaux arrivants dans les entreprises canadiennes** et de répondre aux besoins urgents de celles-ci.

### *Phase 1 (d'ici au 30 juin 2019)*

- Permettre aux municipalités et aux provinces de préqualifier les demandes d'Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT);
- S'assurer qu'Emploi et Développement social Canada (EDSC) ratifie la préqualification des municipalités ou des provinces dans les 30 jours.

### *Phase 2 (d'ici au 30 septembre 2019)*

- Revoir les exigences documentaires à l'égard des PME;
- Revoir la structure et la tarification des frais gouvernementaux.

### *Phase 3 (d'ici au 31 décembre 2019)*

- Revoir le rôle d'EDSC et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada dans le processus;
- Impliquer davantage les provinces et les municipalités dans le processus.

- 18** Que le gouvernement fédéral **envisage de relancer un programme d'immigration d'affaires innovant dont les fonds seraient utilisés d'une façon plus ciblée qu'avec le précédent programme**, en :

- octroyant les fonds des immigrants investisseurs aux différents ministères, tels que le ministère des Finances Canada, Infrastructure Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, et Emploi et Développement social Canada;
- exigeant des investisseurs une portion non remboursable de leur investissement, ce qui augmenterait le financement gouvernemental disponible pour des projets;
- favorisant des délais de traitement rapides, ce qui permettrait d'augmenter les exigences envers les investisseurs.

# Introduction

Raymond Chabot Grant Thornton accompagne les entreprises québécoises et canadiennes depuis plus de 70 ans. Avec plus d'une centaine de bureaux aux quatre coins du Québec et dans les régions d'Ottawa et d'Edmundston, et plus de 2 500 professionnels, nous avons une perspective unique tant sectorielle que régionale pour comprendre leur réalité, cerner leurs besoins et leur offrir des services à la hauteur de leurs attentes.

Notre souci constant d'offrir aux entreprises les meilleures stratégies d'affaires qui soient nous amène de nouveau cette année à soumettre quelques propositions budgétaires au gouvernement du Canada, dont certaines ayant déjà été présentées mais qui conservent toute leur pertinence.

Nos recommandations s'articulent autour de quatre axes importants pour la compétitivité et la productivité des entreprises. Les propositions concernent les thèmes suivants :

- **Fiscalité incitative, équitable et mieux adaptée aux réalités d'aujourd'hui.** De nouvelles suggestions ont également trait à la fiscalité de la famille. Les familles ont évolué et une révision de la fiscalité à cet égard nous paraît essentielle pour mieux refléter leur réalité actuelle;
- **Relève entrepreneuriale;**
- **Innovation;**
- **Immigration.**

# 1. Fiscalité incitative, équitable et adaptée aux réalités d'aujourd'hui

## 1.1 Procéder à une refonte du système fiscal canadien

Considérant :

- que la fiscalité applicable aux PME est déjà désuète et que le fardeau fiscal des entreprises est très élevé, notamment avec la masse salariale,
- que le Canada a perdu l'avantage dont il bénéficiait au chapitre de l'impôt des sociétés depuis que les États-Unis et d'autres pays ont réduit leur impôt des sociétés et amélioré leur compétitivité fiscale<sup>2</sup>,
- qu'un faible taux d'imposition des sociétés permet d'attirer de nouveaux investissements et de créer des emplois,

Raymond Chabot Grant Thornton estime important de procéder à un examen et à une révision du système fiscal canadien.

Depuis 1971, aucun examen approfondi n'a été entrepris au Canada à l'égard du régime fiscal. Puisque ce dernier est un élément essentiel à la création d'un environnement économique favorable et d'une société juste<sup>3</sup>, il nous paraît essentiel d'établir rapidement un processus de révision mené par des experts indépendants. Cet examen devrait conduire à une refonte majeure de la fiscalité au pays qui respecterait les principes d'équité, de simplicité, de compétitivité et d'efficacité.

La révision du système fiscal du Canada est une nécessité pour les organisations canadiennes. Comme le soulignait à juste titre CPA Canada :

*[...] le Canada doit maintenir la création d'emplois, continuer d'attirer des investissements et s'assurer de demeurer concurrentiel. Le régime fiscal du Canada présente toutefois d'importantes lacunes qui l'empêchent de servir ces fins vitales, et les entreprises et citoyens canadiens risquent de perdre davantage de terrain par rapport aux pays étrangers<sup>4</sup>.*

Les consultations sur la planification fiscale au moyen de sociétés privées annoncées en juillet 2017 par le ministre des Finances du Canada se voulaient un pas dans cette direction. Malgré les modifications annoncées par le ministre des Finances au cours des dernières semaines de 2017, les mesures ajustées demeurent toujours préoccupantes et l'exercice de révision fiscale demeure incomplet.

À l'instar de CPA Canada, de nombreuses organisations canadiennes et de comités (de la Chambre des communes et du Sénat), Raymond Chabot Grant Thornton réitère au gouvernement la nécessité de procéder à un examen approfondi de la fiscalité canadienne. Rappelons que :

*Le Conseil consultatif en matière de croissance économique a recommandé un examen indépendant du régime fiscal qui ciblerait des secteurs précis et des mesures visant à stimuler la croissance et l'innovation. Des organisations nationales comme le Conseil canadien des affaires, la Chambre de commerce du Canada, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et la Coalition pour l'équité fiscale envers les PME (qui représente plus de 70 associations) se sont toutes prononcées en faveur d'une réforme fiscale exhaustive. Les comités des finances de la Chambre des communes et du Sénat ont tous deux publié des rapports dans lesquels ils formulaient des recommandations allant de la simplification à la réforme du régime fiscal<sup>5</sup>.*

La fiscalité doit évoluer et mieux s'arrimer aux réalités des organisations d'aujourd'hui. Le gouvernement aurait intérêt à en faire une priorité dès le dépôt de son budget. Une consultation élargie et harmonisée avec l'ensemble des provinces et des acteurs en vue de rendre notre système fiscal concurrentiel est urgente.



### Recommandation n° 1

**Que le gouvernement fédéral établisse un processus de révision du système fiscal mené par des experts indépendants. Cet examen devrait conduire à une refonte majeure de la fiscalité au pays qui respecterait les principes d'équité, de simplicité, de compétitivité et d'efficacité. La fiscalité doit évoluer et mieux s'arrimer aux réalités des organisations d'aujourd'hui.**

2 CPA Canada, *Le régime fiscal canadien : ses problèmes majeurs et l'importance de les régler*, 2018, p. 5. <https://www.cpacanada.ca/fr/la-profession-de-cpa/a-propos-de-cpa-canada/principales-activites/politiques-publiques-relations-gouvernements/politiques-publiques-representation/initiative-cpa-canada-reforme-fiscale/regime-fiscal-canadien>

3 CPA Canada, *Tendances internationales en matière de réforme fiscale - Le Canada perd du terrain*, 2018, p. 3. <https://www.cpacanada.ca/fr/la-profession-de-cpa/a-propos-de-cpa-canada/principales-activites/politiques-publiques-relations-gouvernements/politiques-publiques-representation/initiative-cpa-canada-reforme-fiscale/reforme-fiscale-tendances-internationales>

4 CPA Canada, *op.cit.*, p. 4.

5 CPA Canada, *Consultations prébudgétaires tenues en vue du budget fédéral de 2019*, août 2018, p. 5. <https://www.cpacanada.ca/-/media/site/operational/sc-strategic-communications/docs/O152+-sc-consultations-prebudgetaires-budget-federal-2019.pdf?la=fr&hash=5AD82FDD35445809F07C7AC77B0EE796315B68D8>

### 1.1.1 Réviser les politiques fiscales de la famille

Raymond Chabot Grant Thornton tient aussi à rappeler l'importance de la neutralité de la fiscalité de la famille au Québec et au Canada afin d'éviter qu'un contribuable ne soit amené à faire des choix en fonction de la fiscalité plutôt qu'en fonction de ses besoins, et afin qu'elle reflète mieux la réalité des familles actuelles.

Raymond Chabot Grant Thornton et l'École des sciences de la gestion de l'UQAM ont uni leur expertise pour analyser la fiscalité de la famille sous différents thèmes dans une étude rendue publique le 24 septembre 2018<sup>6</sup> et transmise à plusieurs élus, tant fédéraux que du Québec. Les résultats se résument comme suit : dans plus de 70 % des situations analysées, les règles fiscales ne sont pas neutres selon le profil social de la famille, le statut juridique de l'union et la classe économique de la famille. Plusieurs familles canadiennes se retrouvent donc contraintes faire des choix en fonction de la fiscalité et non en fonction de leurs propres besoins.

De plus, étant donné les difficultés particulières et grandissantes des familles en affaires, la neutralité du système fiscal a également été examinée spécifiquement pour elles. Plus précisément, les questions posées étaient les suivantes : la fiscalité est-elle neutre à l'égard des transferts d'entreprise? La fiscalité est-elle neutre à l'égard de la décision de se lancer en affaires? La fiscalité favorise-t-elle certaines familles en affaires en fonction du statut juridique de l'union? L'analyse fait apparaître des bris de neutralité pour chacune de ces questions.

Pour pallier ces distorsions, des pistes de réflexion pouvant être considérées dans le cadre d'une refonte éventuelle de la fiscalité de la famille ont été formulées. Les auteurs proposent, entre autres, d'instaurer un système basé sur le revenu familial et non sur le revenu individuel, de mettre en place une structure de taux d'imposition basée sur la taille de la famille, de créer un régime enregistré d'épargne globale (REEG), ou encore de permettre le roulement au décès à une fiducie constituée exclusivement pour un enfant à charge.

Le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, devrait annoncer son intention d'entamer une réflexion et une révision de la fiscalité de la famille pour que les politiques fiscales reflètent mieux la réalité des familles d'aujourd'hui.



#### Recommandation n° 2

Que le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, annonce son intention d'entamer une réflexion et une révision de la fiscalité de la famille pour que les politiques fiscales reflètent mieux la réalité des familles d'aujourd'hui.

## 1.2 Éliminer l'impôt des PME sur une partie de leurs revenus imposables

Raymond Chabot Grant Thornton maintient non seulement qu'une baisse d'impôt plus significative serait souhaitable, mais qu'une exemption sur une partie des revenus des PME serait appropriée pour donner à celles-ci un véritable élan.

Une élimination de l'impôt sur une partie des revenus imposables des PME serait conditionnelle à ce qu'elles investissent les sommes ainsi épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et ce, en évitant tout abus possible. Cet incitatif viendrait parer à l'important sous-investissement auquel sont confrontées plusieurs entreprises. Une réduction substantielle de l'impôt des PME, voire une élimination, devrait être annoncée dans le prochain budget. Les PME disposeraient ainsi d'une plus grande marge de manœuvre pour contribuer à la création de richesses.

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, le ministre des Finances du Canada a annoncé l'instauration de l'incitation à l'investissement accéléré pour le coût total des machines et du matériel utilisés pour la fabrication et la transformation de biens. Notre firme avait formulé une demande en ce sens dans un souci de favoriser la compétitivité des entreprises et nous saluons cette décision.

Cependant, malgré cette bonne nouvelle, la fiscalité canadienne doit évoluer afin d'être plus concurrentielle. Il aurait été souhaitable que le Ministre annonce, comme c'est le cas aux États-Unis, un amortissement de 100 % sur tous les biens d'entreprise acquis (à l'exception des immeubles), jumelé à une baisse appropriée de l'impôt des sociétés. Avec de telles mesures, voire avec un amortissement bonifié, le Canada pourrait continuer à bénéficier d'un avantage fiscal concurrentiel par rapport aux États-Unis, comme c'était le cas avant la réforme fiscale américaine.

Nous sommes en concurrence avec les juridictions avoisinantes et le Canada a la responsabilité de s'assurer d'offrir aux entreprises canadiennes un environnement fiscal tout aussi favorable.

<sup>6</sup> Raymond Chabot Grant Thornton et ESG UQAM, La fiscalité de la famille : un modèle à redéfinir, septembre 2018. <https://www.rcgt.com/fr/nos-conseils/fiscalite-canadienne-famille-modele-redefinir-esg-uqam/>



Raymond Chabot Grant Thornton est d'avis que le fait de ramener le taux d'imposition des sociétés à un niveau inférieur à celui des États-Unis stimulerait les investissements et la croissance des entreprises, tout en permettant au Canada d'avoir une fiscalité incitative. Il faut encourager l'investissement local en offrant un environnement fiscal avantageux afin de dissuader les entreprises d'aller s'implanter ou investir dans des juridictions moins onéreuses.

#### Recommandations n<sup>os</sup> 3 et 4

Que le gouvernement fédéral abolisse l'impôt des sociétés sur la première tranche de 500 000 \$ de revenus imposables des PME, à condition qu'elles investissent les sommes épargnées dans la productivité, l'emploi et l'innovation, et ce, de manière à éviter tout abus possible.



Que le gouvernement fédéral accorde un amortissement accéléré de 100 %, même bonifié, dès la première année à tous les investissements d'entreprises à l'exception des immeubles.

### 1.3 Réduire l'impôt des sociétés pour être concurrentiel fiscalement par rapport aux États-Unis

À plusieurs égards, la réforme fiscale américaine est significative. Voici quelques éléments à considérer :

- Réduction du taux d'imposition des sociétés à 21 %;
- Taux d'imposition effectif inférieur à 30 % pour les propriétaires d'entreprise exploitant leur entreprise par l'intermédiaire d'une société transparente sur le plan fiscal (LLC, S Corp, etc.);
- Amortissement accéléré à 100 % des dépenses d'équipements neufs et usagés jusqu'en 2023;
- Élimination de l'impôt minimum de remplacement des sociétés.

Force est de reconnaître que ces nouvelles mesures fiscales risquent d'avantager l'économie américaine à court et à moyen terme. Le Canada profitera possiblement de ce phénomène, notamment par l'accroissement de ses exportations.

Toutefois, ces modifications fiscales feront en sorte que la fiscalité des entreprises au Canada perdra l'avantage d'être plus attrayante que celle de nos voisins du sud. En effet, auparavant, les entreprises canadiennes qui réalisaient des affaires aux États-Unis avaient un intérêt marqué à organiser leurs activités de manière à maximiser leur profit au Canada au détriment des États-Unis. Ce constat ne sera plus vrai.

Dorénavant, les taux d'imposition intégrés seront similaires. Cela signifie que la fiscalité ne sera plus un facteur déterminant lorsqu'un entrepreneur canadien devra décider s'il organise ses opérations au Canada plutôt qu'aux États-Unis.

Cette nouvelle réalité, mise dans un contexte de protectionnisme commercial qui s'est nettement accentué chez nos voisins du sud, nous amène à croire que des entreprises pourraient choisir d'investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Par exemple, une entreprise qui aura à décider si elle accroît sa production au Canada ou aux États-Unis pourrait décider d'investir aux États-Unis plutôt qu'au pays. L'incitatif est d'autant plus préoccupant lorsque l'on considère que l'impôt des particuliers est généralement plus bas aux États-Unis.

L'incitatif est encore plus préoccupant lorsque l'on considère que l'impôt des particuliers est généralement plus bas aux États-Unis.

7 C'est le cas de la majorité des PME exploitées aux États-Unis.

## Taux d'imposition intégré sur le revenu de source américaine

	Revenu imposé dans une filiale américaine et rapatrié au Canada		Revenu non imposable aux États-Unis, mais provenant d'une vente américaine	
	Taux aux États-Unis avant la réforme	Trump : taux d'impôt fédéral de 21 % <sup>8</sup>	Taux d'impôt canadien de 19 % (bénéfice de moins de 500 000 \$)	Taux d'impôt canadien de 27 % (bénéfice de plus de 500 000 \$)
	\$	\$	\$	\$
• Revenu imposable d'une filiale américaine appartenant à une société canadienne	100	100 <sup>9</sup>	-	-
• Revenu, provenant d'une vente à un client américain, non imposable aux États-Unis, car non gagné par l'entremise d'un établissement fixe	-	-	100	100
• Impôt fédéral américain payable par la filiale USco/impôt canadien de Canco <sup>10</sup> sans établissement fixe aux États-Unis	(40)	(25)	(18)	(27)
• Revenu après impôt américain/canadien	60	75	82	73
• Taux d'imposition intermédiaire – avant le rapatriement au Canada et le versement d'un dividende à l'actionnaire individuel	40 %	25 %	18 %	27 %
• Impôt américain sur le dividende ou impôt de succursale américain	(3)	(4)	-	-
• Dividende après impôt reçu par la société actionnaire canadienne – pas d'impôt canadien sur le dividende	57	71	82	73
• Impôt canadien payable sur le dividende versé à un particulier actionnaire de Canco	(23)	(28)	(36)	(29)
• Revenu net de tous les impôts payables aux États-Unis et au Canada (société et particulier)	34	43	46	44
• Taux d'imposition intégré sur le revenu de source américaine	66 %	57 %	54 %	56 %

Qui plus est, jusqu'en 2023, les entreprises américaines pourront déduire 100 % de leur investissement en capital. Jumelée à la baisse draconienne du taux d'imposition des sociétés, cette mesure d'amortissement accéléré sur tous les investissements (excepté les immeubles) pourrait avoir un impact sur la décision de dirigeants d'entreprise d'investir aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Voilà pourquoi nous recommandons un amortissement accéléré sur tous les investissements d'entreprises canadiennes, excepté les immeubles.



### Recommandation n° 5

Que le gouvernement fédéral réduise le taux d'imposition des sociétés de manière à maintenir un taux d'imposition plus attrayant que celui des États-Unis.

## 1.4 Rendre équitable fiscalement le transfert d'entreprise pour les familles en affaires

Une autre façon d'adapter notre système fiscal à la réalité des familles en affaires est d'éliminer l'iniquité qui prévaut actuellement lors d'un transfert d'entreprise intergénérationnel, et ce, pour toutes les entreprises, peu importe leur taille et leur secteur d'activité.

Déjà, nous savons que les investissements ne sont pas au rendez-vous chez les entrepreneurs à l'aube de la retraite, malgré la disponibilité des fonds. Nos experts en relève d'entreprise, qui traitent plus de 500 dossiers de relève entrepreneuriale par année, le constatent sur le terrain. Les entrepreneurs qui songent à la retraite retiennent leurs investissements, ce qui mine l'innovation et

<sup>8</sup> Selon l'hypothèse que le taux d'imposition de l'État est égal à 5 %.

<sup>9</sup> Possibilité d'amortir à 100 %, lors de l'année de l'acquisition, les biens tangibles acquis neufs ou usagés.

<sup>10</sup> Le taux d'imposition canadien tient compte du taux d'imposition du Québec.

la productivité à long terme, de même que la croissance au Canada. Une telle attitude engendre, malheureusement, une baisse la valeur marchande de l'entreprise. Ajouter de la dette au bilan d'une entreprise et prendre plus de risques, à l'aube de la retraite, n'est pas une décision facile à prendre, mais c'est justement ce qui est nécessaire pour en assurer la pérennité.

L'existence d'une iniquité fiscale dans la Loi de l'impôt sur le revenu (article 84.1), lorsqu'il y a un transfert d'entreprise intergénérationnel, vient dissuader davantage les entrepreneurs cédants d'investir dans leur entreprise, surtout s'ils la vendent à une société détenue par un membre de la famille, en raison de l'imposition sur le gain en capital. Plusieurs propriétaires préfèrent vendre à un tiers pour ne pas perdre l'exonération d'impôt sur le gain en capital de près de 850 000 \$.

Le gouvernement du Québec a déjà procédé, à la suite de nombreuses représentations exercées entre autres par notre firme, à l'élargissement de l'équité fiscale en matière de transfert d'entreprise à toutes les entreprises issues de tous les secteurs d'activité.

Le gouvernement fédéral doit agir rapidement à son tour et s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que ces mesures aient, partout au Canada, un impact significatif et durable.

Dans certaines juridictions, comme en Irlande et en Allemagne, les actions de PME font partie d'une classe d'actifs privilégiés lors d'un transfert intergénérationnel. Cette classe d'actifs a droit à une exonération bonifiée sujette à des termes pour éviter tout abus, comme la durée de détention après la transaction (entre 3 à 5 ans) et le respect de l'objectif de création d'emplois. Les particuliers ont droit à une telle exonération au maximum une fois tous les 10 ans.

Au-delà de la simple équité fiscale comme il est souhaité, de telles avenues pour nos entreprises pourraient même être envisagées.



#### **Recommandation n° 6**

Que le gouvernement fédéral s'engage à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de rendre équitable le transfert d'entreprise à un membre de la famille, et ce, pour toutes les entreprises, nonobstant leur taille et leur secteur économique. Une consultation publique sur l'enjeu du transfert d'entreprise, allant au-delà de l'enjeu fiscal, aurait intérêt à être mise sur pied très rapidement. Aussi, le gouvernement fédéral doit s'entendre avec le gouvernement du Québec afin que la législation fiscale à cet égard soit rapidement harmonisée.

## **1.5 Rendre équitable la perception de la juste valeur de la taxe de vente à la consommation**

Des entreprises canadiennes sont très souvent désavantagées quant à l'imposition de la taxe de vente par rapport à des entreprises étrangères qui vendent des produits et services au Canada. Que ce soit, par exemple, dans les domaines du commerce de détail en ligne, de l'hébergement ou des médias, le gouvernement n'a pas de politique claire et équitable pour percevoir la juste valeur de la taxe de vente. Aucun mécanisme de perception n'est implanté pour s'assurer que tous paient leur juste part, ce qui crée une distorsion dans le système fiscal tout en faisant perdre au gouvernement des revenus substantiels.



#### **Recommandation n° 7**

Que le gouvernement fédéral documente et encadre la perception de la juste valeur de la taxe de vente à la consommation de manière à ce que le système de taxation soit équitable pour toutes les entreprises canadiennes et étrangères, peu importe leur secteur d'activité et leur taille, qui vendent des produits et services au pays.

## **1.6 Réinstaurer le crédit pour emploi à l'étranger comme incitatif au développement des activités des entreprises canadiennes à l'international**

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre où l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre hautement qualifiée sont devenues des enjeux majeurs pour la compétitivité des entreprises canadiennes à l'échelle internationale, délocaliser temporairement de la main-d'œuvre à l'étranger constitue un grand défi pour un bon nombre d'entreprises qui déploient leurs activités à l'international.

À cet égard, la protection fiscale de nos expatriés représente une préoccupation importante pour les entreprises canadiennes exerçant des activités à l'international qui désirent attirer nos talents et les encourager à travailler temporairement à l'étranger. Un incitatif fiscal aurait pour objectif d'assurer à l'employé expatrié que l'impôt sur son revenu d'emploi sera plus avantageux

Avec notamment la récente entrée en vigueur de l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste, une zone très importante de libre-échange représentant 13,5 % du PIB mondial<sup>11</sup>, le gouvernement fédéral est invité à participer activement à l'effort de mise en place d'une politique de protection fiscale de la main-d'œuvre québécoise affectée à l'étranger, en mettant en place des incitatifs fiscaux favorisant l'attraction et la mobilité de nos travailleurs spécialisés pour soutenir l'effort de développement des entreprises à l'international.

Raymond Chabot Grant Thornton recommande que le gouvernement fédéral réinstaure le crédit pour emploi à l'étranger avec un élargissement du champ des activités admissibles à ce crédit adapté aux stratégies de développement mondial des entreprises d'ici.

Une telle mesure fiscale est peu coûteuse comparée aux avantages qu'elle sera susceptible de procurer aux entreprises canadiennes exerçant des activités à l'étranger dans un contexte de forte concurrence internationale.



### Recommandation n° 8

Que le gouvernement fédéral réinstaure le crédit pour emploi à l'étranger avec un élargissement du champ des activités admissibles à ce crédit adapté aux stratégies de développement mondial des entreprises d'ici.

## 1.7 Instaurer une déduction spéciale pour les revenus de biens incorporels provenant de l'étranger

Raymond Chabot Grant Thornton insiste sur le fait que le gouvernement doit réagir avec force pour mitiger l'impact négatif de la réforme fiscale américaine de 2017 sur l'attractivité du système fiscal canadien, de manière à encourager les entrepreneurs étrangers à investir leurs capitaux au pays.

Les mesures proposées dans le récent *Énoncé économique de l'automne 2018* sont intéressantes, mais elles restent insuffisantes pour contenir l'effet de la réforme fiscale américaine.

Une des mesures instaurées par le gouvernement américain qui préoccupe les entreprises canadiennes évoluant dans les secteurs des services et des technologies est la déduction de 37,5 % des revenus de source étrangère (hors États-Unis) provenant de biens incorporels qui est accordée aux entreprises américaines<sup>12</sup>.

Combinée à un taux d'imposition des sociétés de 21 %, cette nouvelle mesure fait en sorte que le taux effectif d'imposition pour les revenus de biens incorporels provenant de l'étranger est de 13,125 % aux États-Unis. Ce taux d'imposition creuse un écart significatif avec le taux d'imposition canadien sur ce même type de revenus.

Nous constatons que cette mesure a un impact direct sur la compétitivité des entreprises canadiennes de prestation de services évoluant à l'international et qu'elle risque d'attirer le capital chez nos voisins du sud.

La prestation de services et l'exploitation de la propriété intellectuelle sont des catégories d'investissements très mobiles géographiquement et très sensibles aux taux d'imposition.

L'instauration d'une mesure canadienne inciterait les entreprises qui dérivent la majorité de leurs revenus de ce type à l'étranger à revoir leur décision en matière de planification fiscale et leur choix relativement à la juridiction à partir de laquelle elles voudront diriger leurs activités.

<sup>11</sup> Gouvernement du Canada, Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

<https://international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cptpp-ptpgp/index.aspx?lang=fra>

<sup>12</sup> Foreign-Derived Intangible Income (FDII), Section 250 IRC.

Raymond Chabot Grant Thornton recommande donc que le gouvernement fédéral instaure une déduction spéciale équivalente à la déduction américaine pour les revenus de biens incorporels provenant de l'étranger. Cela aurait pour effet de mettre à niveau la compétitivité fiscale du Canada pour les entreprises de prestation de services qui exercent des activités à l'étranger et celles qui exploitent des investissements en propriété intellectuelle à fort potentiel de revenus à l'international.



#### **Recommandation n° 9**

**Que le gouvernement fédéral instaure une déduction spéciale équivalente à la déduction américaine pour les revenus de biens incorporels provenant de l'étranger.**

## **1.8 Modifier le concept de « revenu de société déterminé » à l'égard de regroupements de producteurs agricoles**

Dans l'industrie agricole, certains producteurs se regroupent pour mettre en commun leurs inventaires. La structure la plus connue est sans doute celle où une coopérative achète la production de ses membres. Toutefois, si le regroupement est fait par le biais d'une société par actions dans laquelle un producteur a des intérêts, celui-ci sera lésé par le concept de « revenu de société déterminé » que l'on retrouve à l'article 127(5) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Bien que les objectifs des deux structures de regroupement soient les mêmes, le traitement fiscal diffère. Dans un souci d'équité et d'efficacité, Raymond Chabot Grant Thornton demande à ce que le concept de revenu de société déterminé soit modifié pour introduire un minimum de détention directe ou indirecte de 10 %. Une telle modification corrigerait l'iniquité fiscale actuelle.



#### **Recommandation n° 10**

**Que le gouvernement fédéral modifie le concept de « revenu de société déterminé » à l'article 127(5) de la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à rendre équitable le traitement fiscal des regroupements de producteurs agricoles.**

## 2. La relève entrepreneuriale

### 2.1 Le plan de relève

En vue d'assurer le succès de la relève entrepreneuriale, nous réitérons notre recommandation voulant que le gouvernement instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles aient recours à des professionnels externes pour les accompagner dans leur processus de transfert et dans le développement d'un plan de relève, car seulement 8 % des propriétaires disposent d'une stratégie de relève écrite et formelle<sup>13</sup>.

Nous constatons l'importance de l'accompagnement. Notre pratique nationale en transfert d'entreprise nous amène quotidiennement à conseiller les propriétaires à travers les nombreuses étapes de leur plan de relève, qui, rappelons-le, doit prendre en considération l'ensemble des enjeux du transfert, soit ceux d'ordre fiscal, stratégique, humain (générationnel), juridique et financier. Cette approche a fait ses preuves partout au Québec, car elle répond aux besoins des entrepreneurs.



#### Recommandation n° 11

Que le gouvernement fédéral instaure, de concert avec les provinces, un fonds pour soutenir les entreprises afin qu'elles soient accompagnées par des professionnels dans la mise en place d'un plan de relève formel et complet, qui prend en considération l'ensemble des enjeux du transfert.

De plus, le gouvernement pourrait contribuer, en collaboration avec les provinces, à faciliter le transfert d'entreprise, en :

- certifiant des intervenants pour l'accompagnement des entrepreneurs dans leur processus de transfert;
- faisant accréditer les plans de relève par une instance gouvernementale;
- soutenant financièrement l'entrepreneur dans l'élaboration de son plan de relève, lequel doit prendre en considération l'ensemble des enjeux liés au transfert. Ces frais peuvent varier entre 10 000 \$ et 50 000 \$. L'aide pourrait être octroyée sous forme de crédits d'impôt ou de programmes d'aide.



#### Recommandation n° 12

Que le gouvernement fédéral développe de nouveaux mécanismes pour assurer l'efficacité de l'application des plans de relève des entreprises, notamment en certifiant des professionnels et en accréditant les plans.

### 2.2 Le REER au service de la relève entrepreneuriale

Nous sommes toujours d'avis que l'utilisation des fonds générés par un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pourrait être envisagée comme un moyen de soutenir financièrement l'élaboration et l'exécution des plans de relève accrédités des organisations et de favoriser les investissements dans les entreprises par leurs dirigeants.

Comme c'est le cas avec le régime d'accession à la propriété (RAP), destiné à faciliter l'achat ou la construction d'une habitation, des fonds pourraient être retirés des REER, selon des modalités et un processus établis, pour appuyer financièrement des projets de relève et de transfert d'entreprise. Ainsi, plusieurs baby-boomers pourraient aider de jeunes entrepreneurs à reprendre l'actionariat d'une entreprise dans le cadre d'un plan de relève accrédité. Selon nous, il s'agit d'un levier financier pertinent pour stimuler la croissance; il a l'avantage de pouvoir être utilisé à la fois par le propriétaire ou un tiers qui souhaite contribuer à l'entrepreneuriat canadien.



#### Recommandation n° 13

Que le gouvernement fédéral permette l'utilisation des REER pour financer les plans de relève accrédités des entrepreneurs et des investissements souhaités dans les entreprises, conformément aux objectifs des plans de relève formels.

<sup>13</sup> Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Réussir la relève*, novembre 2018. <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-11/Reussir-la-releve-rapport-planification-releve.pdf>

## 3. L'innovation

L'innovation est un pivot essentiel que le Canada doit constamment renforcer pour assurer la prospérité des entreprises. Malheureusement, elle a subi un recul au Canada, rapporte une très récente étude du Fraser Institute :

*For decades, the Canadian federal government, as well as provincial governments, have implemented policies to promote commercial innovation. Notwithstanding, it is widely acknowledged that Canada's innovation performance has been, and remains, relatively weak by international standards. Indeed, Canada's performance relative to national innovation leaders, as well as to the United States specifically, has deteriorated in recent years after showing some improvement from around 2007-2012<sup>14</sup>.*

L'innovation doit être accélérée dans les entreprises canadiennes. D'ailleurs, le défi du numérique nous interpelle tous et c'est pourquoi Raymond Chabot Grant Thornton est fière d'avoir mis sur pied de nombreuses initiatives et des services novateurs pour appuyer les entreprises créatrices de richesses, soit de nouvelles filiales (**Operiō, Catallaxy, Impō**) et de nouveaux services de conseil telle l'**intelligence artificielle**.

### 3.1 Les crédits d'impôt

Dans un contexte de transformation 4.0 où le défi de la concurrence prédomine et où les besoins en investissements technologiques et en équipements sont nombreux pour les entreprises, le principal programme d'innovation au pays, soit le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE), doit être bonifié. L'instauration d'un crédit d'impôt est aussi souhaitable pour assurer la réussite des entreprises au chapitre de l'innovation.

#### 3.1.1 Un crédit d'impôt à l'innovation

Raymond Chabot Grant Thornton continue d'insister sur le fait que les crédits d'impôt demeurent une source de financement efficace et porteuse pour les organisations. À la différence des programmes d'aide directe – lourds sur le plan bureaucratique et pouvant apparaître plus arbitraires et être moins prévisibles –, les crédits d'impôt sont plus rapides à implanter puisqu'ils sont déjà utilisés par plusieurs entreprises. Si les règles sont simples et stables, leur application l'est tout autant.

Bien que le crédit d'impôt pour la RS et DE reste un outil de financement adéquat, il n'est par définition offert qu'aux entreprises qui font des activités de RS et DE.

Afin d'accroître la productivité et de stimuler l'innovation au Canada, nous maintenons la recommandation d'instaurer un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en matière de technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.



#### Recommandation n° 14

Que le gouvernement fédéral crée un crédit d'impôt à l'innovation pour aider les PME à augmenter leurs investissements en technologie et leur permettre de poursuivre leur croissance.

#### 3.1.2 Un crédit d'impôt à la RS et DE amélioré

Concernant le crédit d'impôt pour la RS et DE, la diminution du montant admissible de 3 M\$ représente toujours une contrainte susceptible de freiner les efforts d'innovation des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC). Rappelons qu'une SPCC est admissible au crédit majoré de 35 % si son revenu imposable de l'année précédente est inférieur à 500 000 \$ et si son capital imposable est inférieur à 10 M\$.

Pour favoriser davantage l'innovation des SPCC, nous réitérons la recommandation que, dans le mécanisme de calcul du crédit d'impôt à la RS et DE, il n'y ait plus de limitations relatives au revenu imposable ou au capital imposable dans la mesure où les SPCC réinvestissent la bonification engendrée dans des activités de RS et DE. Ainsi, elles continueront à bénéficier du crédit au taux majoré de 35 % et à pouvoir en demander le remboursement.

Nous considérons qu'en exigeant le réinvestissement de cette bonification dans des activités de RS et DE, le gouvernement permettra d'accroître davantage l'innovation partout au pays.

<sup>14</sup> Fraser Institute, *Innovation in Canada: Assessment of Recent Experience (Executive Summary)*, janvier 2019, p.1. L'étude complète est disponible à l'adresse <https://www.fraserinstitute.org/studies/innovation-in-canada-an-assessment-of-recent-experience>

Par ailleurs, cette recommandation de CPA Canada à l'égard du programme de RS et DE, s'inscrivant dans une perspective plus large que celle soulevée ci-dessus, a le mérite d'éliminer toute discrimination à l'égard de l'application de ce crédit d'impôt, ce qui rendrait, à notre avis, la mesure plus accessible et efficace :

« Améliorer le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE) en rendant les crédits partiellement remboursables, quelle que soit la taille de l'entreprise, et en abrogeant l'exclusion des dépenses en immobilisations en tant que dépenses admissibles<sup>15</sup>. »



### Recommandation n° 15

Que le gouvernement fédéral bonifie le programme de crédit d'impôt pour la RS et DE pour le rendre plus performant, en éliminant les limitations relatives au revenu imposable ou au capital imposable dans la mesure où les entreprises réinvestissent la bonification engendrée dans des activités de RS et DE et en supprimant sa discrimination d'application.

Pour stimuler l'innovation, il est clair que le programme canadien de RS et DE demeure un levier de développement important. Il représente le principal investissement du Canada en soutien à la RS et DE. Il est donc urgent d'en améliorer l'efficacité et l'efficacité afin que notre régime fiscal encourage de manière adéquate l'innovation au Canada<sup>16</sup>.

## 3.2 Les infrastructures

Dans le contexte d'investissements massifs en infrastructures pour stimuler la croissance et qui verront le jour au cours des prochaines années, plusieurs projets seront financés par le mode classique et d'autres en collaboration avec des investisseurs privés. La Banque de l'infrastructure du Canada y jouera d'ailleurs un rôle clé.

Pour nous, il est essentiel de veiller à ce que le budget de construction de chaque projet tienne compte des coûts d'exploitation, de maintien, de financement et autres afin que chacun soit durable et constitue une réussite dans les différentes communautés canadiennes.

L'élaboration d'un programme d'investissement en infrastructures à très long terme et d'une perspective de gestion de portefeuille des projets par le gouvernement et la Banque de l'infrastructure du Canada se révélerait importante. Cela permettrait de maximiser les retombées de chaque projet et d'assurer un meilleur contrôle des risques liés au cycle de vie des infrastructures, qui auront une très longue durée de vie, de manière à respecter les cadres financiers établis et à éviter le surinvestissement et les déficits récurrents. Le retour à l'équilibre budgétaire – un enjeu que nous abordons en conclusion – doit être établi pour préserver la santé de nos finances publiques.



### Recommandation n° 16

Que le gouvernement fédéral s'engage, de concert avec la Banque de l'infrastructure du Canada, à élaborer un programme d'investissement en infrastructures à très long terme et une perspective de gestion de portefeuille des projets. Cela permettrait d'assurer un meilleur contrôle des dépenses et des risques liés au cycle de vie des infrastructures, qui auront une très longue durée de vie, et ainsi faciliter un retour à l'équilibre budgétaire.

<sup>15</sup> Voir la page 8 du mémoire présenté par CPA Canada à l'été 2016 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires pour le budget 2017 : <https://www.cpacanada.ca/fr/la-profession-de-cpa/a-propos-de-cpa-canada/les-principales-activites-de-cpa-canada/reactions-avec-les-gouvernements/budget-federal/memoire-prebudgetaire-2016-ete>.

<sup>16</sup> Voir le document de CPA Canada intitulé *Le régime fiscal canadien* (op. cit.) à partir de la page 22. L'importance du programme de RS et DE pour l'innovation canadienne y est abordée.

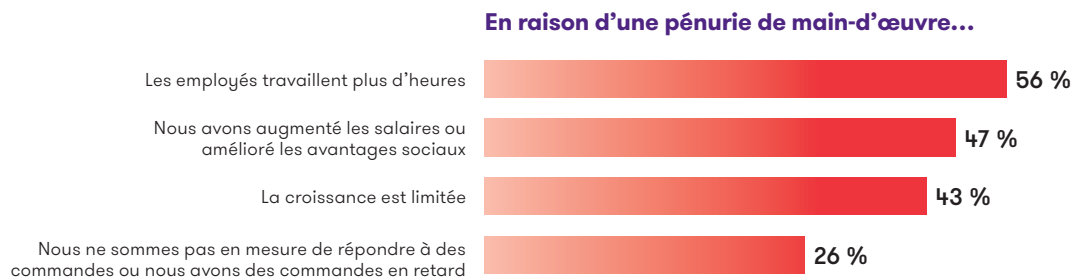


## 4. L'immigration

### 4.1 Appuyer les PME par un processus d'immigration plus rapide, plus efficace et plus efficient pour combler la pénurie de main-d'œuvre

Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance de l'immigration et les avantages qu'elle présente pour le Canada. De grands progrès ont été faits dans les dernières années pour que les nouveaux arrivants puissent venir apporter leur contribution au Canada en tant qu'entrepreneurs, investisseurs ou travailleurs qualifiés. Leur participation à la création d'emplois et à la croissance de notre économie est recherchée.

Comme beaucoup de pays, le Canada fait face présentement à une pénurie de main-d'œuvre. Selon un récent rapport de la Banque de développement du Canada<sup>17</sup>, près de 40 % des PME canadiennes ont déjà du mal à embaucher de nouveaux employés et cette pénurie ne se résorbera pas avant au moins une dizaine d'années puisque l'augmentation de la population active ne dépassera pas 0,2 % au cours de cette même période.



Source : Sondage Maru/Matchbox sur la pénurie de main-d'œuvre au Canada, 2018.  
Sondage repris par la BDC dans son étude sur la pénurie de main-d'œuvre. Voir note de bas de page 17.

Raymond Chabot Grant Thornton estime que l'immigration est une des solutions les plus rapides et les plus efficaces pour parer à cette pénurie et à ses conséquences et pour soutenir la croissance des entreprises en leur permettant de réaliser leurs projets et leurs investissements. Il est n effet clair que l'immigration est un outil de croissance économique pour le Canada.

La majorité des dirigeants d'entreprise souhaitent l'arrivée d'un plus grand nombre de travailleurs et affirment même que la survie de certaines entreprises ne sera pas possible sans de nouveaux arrivants.

Un des problèmes majeurs auxquels font face les PME qui veulent recruter de la main-d'œuvre étrangère sur une base temporaire est le délai trop long dans le traitement des demandes. Ce délai est principalement causé par :

- Le chevauchement du travail entre Emploi et Développement social Canada (EDSC) et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC);
- Les exigences documentaires non ajustées à la réalité de la situation du marché du travail;
- Les différences entre les régions du Canada au niveau du type de main-d'œuvre requise;
- Les capacités limitées des PME à se faire entendre;
- Le manque d'effectif gouvernemental pour traiter les demandes;
- La sous-utilisation des organismes municipaux, provinciaux pour appuyer le travail du fédéral;
- Les frais gouvernementaux élevés que la majorité des entreprises prennent en charge pour le bénéfice des travailleurs étrangers temporaires (TET);
- Un faible taux de chômage généralisé augmentant le volume de demandes de permis de travail.

Pour accélérer et faciliter l'arrivée de travailleurs étrangers au sein des entreprises canadiennes, nous proposons des ajustements aux mesures actuellement en vigueur, afin de faire bénéficier plus rapidement les entreprises d'ici d'une main-d'œuvre étrangère qui répond à leurs besoins pressants. Aussi, le fait de permettre aux provinces et aux municipalités canadiennes de préqualifier les demandes d'Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT) accélérerait le processus et ferait en sorte que la main-d'œuvre étrangère reflète mieux les besoins régionaux des entreprises.

<sup>17</sup> Banque de développement du Canada, *Pénurie de main-d'œuvre : un problème tenace*, septembre 2018. [https://www.bdc.ca/fr/a\\_propos/recherche\\_pme/pages/penurie-main-doeuvre.aspx](https://www.bdc.ca/fr/a_propos/recherche_pme/pages/penurie-main-doeuvre.aspx)



### Recommandation n° 17

**Que le gouvernement fédéral procède à des ajustements, par phases, afin d'accélérer les processus permettant l'entrée en poste des nouveaux arrivants dans les entreprises canadiennes et de répondre aux besoins urgents de celles-ci.**

#### **Phase 1 (d'ici au 30 juin 2019)**

- Permettre aux municipalités et aux provinces de préqualifier les demandes d'Évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT);
- S'assurer qu'Emploi et Développement social Canada (EDSC) ratifie la préqualification des municipalités ou des provinces dans les 30 jours.

#### **Phase 2 (d'ici au 30 septembre 2019)**

- Revoir les exigences documentaires à l'égard des PME;
- Revoir la structure et la tarification des frais gouvernementaux.

#### **Phase 3 (d'ici au 31 décembre 2019)**

- Revoir le rôle d'EDSC et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada dans le processus;
- Impliquer davantage les provinces et les municipalités dans le processus.

## 4.2 Attirer les investisseurs étrangers

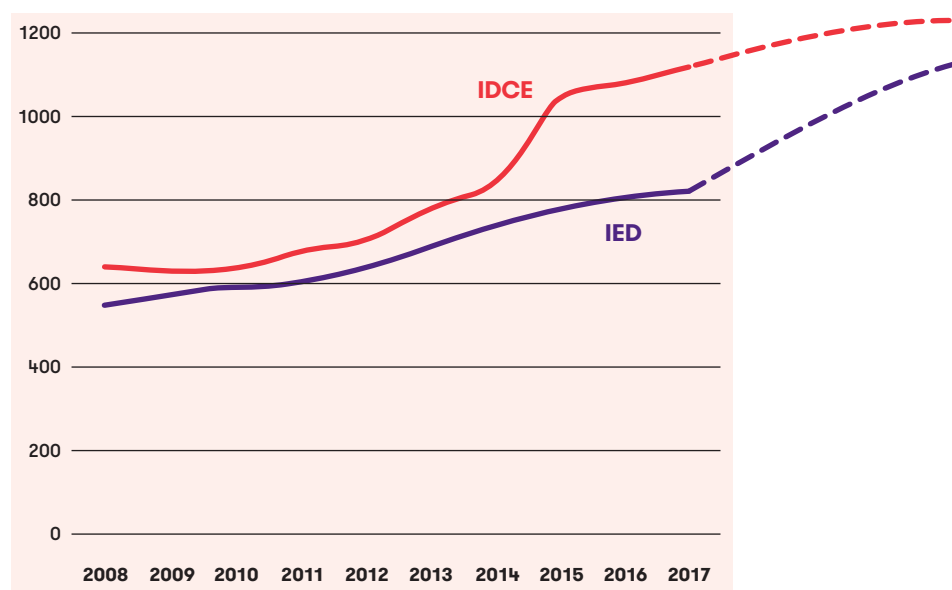
Le défi des économies modernes est de pouvoir attirer des investissements étrangers. À cet égard, le Canada ne fait pas exception, et il a d'ailleurs perdu du terrain. La création récente d'*Investir au Canada* vise justement à attirer des investissements et de grandes entreprises.

Dans une récente allocution de l'honorable Ahmed D. Hussen, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, prononcée à Montréal le 15 janvier dernier, il a été mentionné que le gouvernement fédéral n'est pas fermé à l'idée de reconsidérer le programme Immigrants Investisseurs, pourvu que lui soit soumise une preuve de son impact positif sur l'économie.

Le programme Immigrants investisseurs est en fait complémentaire de l'initiative *Investir au Canada*, car il peut lui aussi attirer de nombreux investisseurs, avec des investissements moins importants certes, mais tout de même substantiels. Ces deux programmes pourraient réduire l'écart entre l'investissement étranger direct (IED) et l'investissement direct du Canada à l'étranger (IDCE).

### Stock d'IED au Canada et d'IDCE\*

En milliards de \$



\*à valeur comptable, \$CAD

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM n° 36-10-0008-01 (antérieurement 376-0051), 25 avril 2018.

Les pointillés représentent l'effet recherché par les deux programmes.

Malheureusement, en 2014, le gouvernement a aboli le programme Immigrants investisseurs (notamment en raison du montage financier basé sur un escompte de taux d'intérêt, durant la période où ces taux ont été des plus bas au Canada), privant ainsi le gouvernement d'une entrée de capitaux importante pour notre économie.

Notons qu'entre 2008 et 2018, nos voisins américains ont recruté, par l'intermédiaire de leur programme Immigrants investisseurs (EB-5), plus de 45 000 investisseurs, qui ont généré quelque 35 G\$ dans l'économie américaine<sup>18</sup>.

À ce jour, plus d'une quarantaine de programmes d'immigration d'affaires existent à travers le monde afin d'attirer les millionnaires (*high net worth individuals [HNWI]*). Le Canada a été un pionnier en initiant ce type de programmes en 1985 et nous devrions tirer profit de notre expérience passée tout en l'optimisant. L'infrastructure est là, il ne s'agit que de réaligner le tir afin d'optimiser l'utilisation des fonds et des investisseurs.



### Recommandation n° 18

Que le gouvernement fédéral envisage de relancer un programme d'immigration d'affaires innovant dont les fonds seraient utilisés d'une façon plus ciblée qu'avec le précédent programme, en :

- octroyant les fonds des immigrants investisseurs aux différents ministères, tels que le ministère des Finances Canada, Infrastructure Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, et Emploi et Développement social Canada;
- exigeant des investisseurs une portion non remboursable de leur investissement, ce qui augmenterait le financement gouvernemental disponible pour des projets;
- favorisant des délais de traitement rapides, ce qui permettrait d'augmenter les exigences envers les investisseurs.

18 Selon le U.S. Citizenship and Immigration Services (données prévisionnelles 2018).

# Conclusion

Au-delà des 18 recommandations formulées précédemment, nous tenons finalement à faire part au gouvernement de quatre derniers éléments qui nous paraissent toujours importants.

## Fixer des cibles pour le retour à l'équilibre budgétaire

Premièrement, il existe plusieurs exemples de pays ayant récemment manqué de prudence financière, surtout en Europe, et qui mettront des décennies à s'en remettre. Cela a un effet sur l'évaluation de leur gestion, notamment par les agences de notation. Il nous apparaît donc essentiel d'établir un plan de retour à l'équilibre budgétaire pour le Canada. Le prochain budget devrait contenir des cibles, surtout dans un contexte d'augmentation des taux d'intérêt, ce qui enverrait un signal positif auprès des bailleurs de fonds et des agences de notation, tout en permettant de faciliter la planification budgétaire pour le gouvernement.

## Mettre fin au projet de commission nationale de valeurs mobilières

Deuxièmement, nous sommes toujours convaincus que le gouvernement doit mettre fin au projet de commission nationale des valeurs mobilières. Cette commission a d'ailleurs été jugée inconstitutionnelle deux fois par la Cour d'appel du Québec, après qu'Ottawa est revenu à la charge en 2013 avec un projet de « régime coopératif ». La Cour suprême du Canada vient de donner raison au gouvernement fédéral qui veut aller de l'avant avec ce projet, jugeant que les différentes juridictions ont un « droit incontestable » et « tout aussi souverain » d'y adhérer ou de le refuser. Le gouvernement du Québec n'entend d'ailleurs pas prendre part à ce régime coopératif. À notre avis, si une réglementation avait à être appliquée, elle devrait proposer des moyens permettant aux PME d'avoir un meilleur accès au marché des capitaux, plutôt que de chercher à compléter les lois provinciales. Selon nous, un marché des capitaux qui tient mieux compte des besoins et des particularités des PME locales permettrait d'appuyer plus efficacement les projets de développement de celles-ci, et ce, surtout si les taux d'intérêt sont à la hausse<sup>19</sup>.

## Réduire la réglementation et la paperasserie des PME

Troisièmement, le fardeau de la réglementation et de la paperasserie constitue un autre enjeu important pour les PME. Comme le soulignait la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dans une étude de janvier 2018, « en 2017, la réglementation émanant de tous les paliers de gouvernement a fait peser sur les entreprises canadiennes un coût de 36 G\$, dont 10 G\$ rien que pour la paperasserie<sup>20</sup> ». Des efforts supplémentaires du gouvernement fédéral, de concert avec les provinces, sont nécessaires pour permettre aux PME canadiennes de se concentrer sur leur tâche première : faire des affaires! Comme le soutient CPA Canada, nous sommes d'avis que :

*« le gouvernement devrait en particulier élargir le champ d'application de la Loi sur la réduction de la paperasse pour y inclure des exigences réglementaires. [...] Il conviendrait aussi d'accroître le leadership du gouvernement fédéral afin d'éliminer les exigences réglementaires en double ou les chevauchements entre différentes administrations, ce qui pourrait mener à une plus grande harmonisation des règles et des procédures administratives qui se rattachent à ces exigences<sup>21</sup>. »*

## S'assurer que les travailleurs économisent suffisamment pour leur retraite

Un dernier enjeu qui nous interpelle est la capacité des Canadiens à épargner. L'endettement des contribuables est déjà important; malgré tout, chaque travailleur doit pouvoir arriver à la retraite avec de l'épargne pour maintenir sa qualité de vie.

Le régime de retraite canadien prévoit un filet social pour les retraités sous la forme de prestations publiques universelles (pension de la sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et régime de pensions du Canada). En outre, les travailleurs peuvent contribuer à des régimes de pension privés, qu'ils soient offerts par l'employeur ou qu'il s'agisse de véhicules d'épargne personnelle tels que le REER.

19 Raymond Chabot Grant Thornton a pris publiquement position sur le projet de commission nationale des valeurs mobilières dans une lettre ouverte publiée dans le journal La Presse en février 2014 : <http://www.lapresse.ca/debats/votre-opinion/2014/01/31/01-4734522-valeurs-mobilières-non-a-la-centralisation.php>.

20 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, « La réglementation excessive pèse lourd sur les entreprises canadiennes », note de recherche, janvier 2018, p. 1. [https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-01/Note-de-recherche\\_Cout-reglementation-2018\\_0.pdf](https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2018-01/Note-de-recherche_Cout-reglementation-2018_0.pdf).

21 CPA Canada, Consultations prébudgétaires..., op.cit., p. 6-7.

Malgré la récente réforme du régime de pensions du Canada, il existe un risque important que les Canadiennes et les Canadiens soient dans l'incapacité d'épargner suffisamment pour pouvoir jouir d'un niveau de revenu adéquat à la retraite. Le risque s'accroît si on tient compte de l'augmentation du coût de la vie et de la multiplication des emplois précaires, qui rendent le revenu disponible pour l'épargne personnelle de plus en plus mince.

Par ailleurs, lorsqu'on compare nos régimes de retraite à ceux d'autres pays membres de l'OCDE<sup>22</sup> (Danemark, Pays-Bas, Finlande, Norvège et Australie), nous constatons qu'ils ne sont pas suffisants pour assurer une retraite adéquate à tous les retraités.

Notre système de retraite présente notamment les lacunes suivantes :

- La baisse croissante du nombre des salariés qui bénéficient d'un régime de pension à prestations déterminées se traduira en fin de compte par une diminution de la richesse pour bon nombre de futurs retraités;
- Un nombre élevé d'employeurs n'offrent pas de régime de pension structuré à leurs employés ;
- Le taux de remplacement des revenus à la retraite est insuffisant;
- La bonification du régime de pensions du Canada a peu d'impact sur la retraite des travailleurs à faible revenu.

Raymond Chabot Grant Thornton propose qu'une analyse soit effectuée et que des propositions soient déposées afin de mettre à niveau les régimes de retraite, particulièrement en ce qui concerne les contributions obligatoires des travailleurs à des régimes de retraite publics ou privés.

**Le gouvernement fédéral peut toujours compter sur Raymond Chabot Grant Thornton en tant que partenaire de choix des entreprises canadiennes. Leur réussite, ici comme à l'étranger, c'est le succès de tout le Canada et un gage de prospérité pour les générations futures. Nous espérons que les mesures proposées pourront voir le jour, au bénéfice d'économies régionales et locales vigoureuses au Canada, et de ses moteurs économiques.**